



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N°22-2023 DU 29 SEPTEMBRE 2023 PUBLIÉE LE 29 SEPTEMBRE 2023

OBJET : Partenariat avec In Illo Tempore dans le cadre de la semaine bleue

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le développement des actions culturelles au sein de l'espace culturel « Maison pour Tous » pour l'année 2023 ;

Considérant la proposition de « In Illo Tempore » domiciliée 9 rue d'Alger – 59000 Lille.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

De signer une convention de partenariat avec « In Illo Tempore » domiciliée 9 rue d'Alger – 59000 Lille pour une représentation de « La Veuve Clinquante » pour la semaine bleue à la salle Pignon, le mercredi 4 octobre 2023 à 15h.

Le coût global s'élève à 2879,90€ ;

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 29 septembre 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,



Eric EDUARD